

# 1914 DESPREUX Fernand

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.	
<b>DESPREUX</b>	
Prénom	Fernand
Grade	soldat
Corps	364 <sup>e</sup> Régiment d'Infanterie
N° Matricule	168 au Corps. — Cl. 1904 168 au Recrutement
Mort pour la France le	12 octobre 1914
au combat de Fresnes Champlon (Meuse)	
Gens de mort	Oui à l'ennemi
Né le	9 décembre 1884
à Cateau	Département Nord
Arr <sup>e</sup> municipal (pr <sup>e</sup> Paris et Lyon). à défaut nom et N°.	
Jugement rendu le	26 février 1920
par le Tribunal de	Cambrai
acte ou jugement transcrit le	8 juillet 1920
de Cateau Nord	
N° du registre d'état civil	888-708-1921. [20434.]

octobre 1906 au 149<sup>e</sup> R.I.; Dans la disponibilité le 10 octobre 1907; Certificat de bonne conduite accordé; Etant porté sur le livret matricule comme dispensé, soutien de famille, alors qu'il n'avait pas été désigné comme tel par le Conseil départemental du Nord, libéré à tort et rappelé à l'activité au 149<sup>e</sup> R.I le 14 octobre 1907; Annoté sur les listes comme dispensé – frère au service-, renvoyé dans la disponibilité le 28 novembre 1907; Certificat de bonne conduite accordé; Période d'exercice au 84<sup>e</sup> R.I, du 24 août au 20 septembre 1908 et du 29 mai au 14 juin 1913; Rappelé au service le 02 août 1914; Décédé le 12 octobre 1914, tué à l'ennemi au combat de Fresnes (Meuse); Décès fixé au 12 octobre 1914 par jugement déclaratif du Tribunal de Cambrai le 26 février 1920.  
**Morphologie:** Cheveux: châtain clair; yeux: bleus; front: rond; nez: moyen; bouche moyenne; menton rond; visage ovale; taille 1m66; Degré d'instruction générale 2.  
**Habitats successifs** 1913 à Sains du Nord, Croisade Montfort.

## N°74 Acte de transcription de Décès de DESPREUX Fernand

République Française, au nom du Peuple Français, le Tribunal civil de première instance séant à Cambrai au Palais de Justice de la dite ville à rendre le jugement dont la teneur suit. Jugement: Le tribunal, ouï en audience publique Monsieur de Kéguelin de Rosières, Juge commis en son rapport, le Ministère public en ses conclusions orales. Après en avoir délibéré conformément à la loi, jugeant en premier ressort; Vu la requête de Monsieur le Procureur de la République de Cambrai et l'ordonnance de Monsieur le Président d'autre part; Attendu qu'il résulte des pièces produites et des renseignements fournis par le tribunal que le nommé Despreux Fernand, né à Le Cateau, le neuf décembre mil huit cent quatre vingt quatre, de Ulysse domicilié à Le Cateau et de Leriche Marie Anne, en son vivant mouleur en fer, marié , demeurant à Le Cateau, soldat au trois cent soixante quatrième Régiment d'Infanterie, tué à l'ennemi à Champlon (Meuse) le douze octobre mil neuf cent quatorze "Mort pour la France". Attendu qu'aucun acte n'a été dressé pour constater son décès et qu'il échet de le déclarer judiciairement. Par ces motifs déclare le décès du sus désigné, en fixe la date au douze octobre mil neuf cent quatorze. Dit que le présent Jugement tiendra lieu d'acte de décès, qu'il sera en conséquence transcrit sur les registres de l'année courante de l'état civil de la commune de Le Cateau et que mention en sera faite sur les registres de l'état civil pour l'année mil neuf cent quatorze, en marge de l'acte de l'acte le plus voisin de la date du dit décès et à la table alphabétique de la dite année. Ainsi jugé et prononcé le vingt six février mil neuf cent vingt en audience publique du Tribunal Civil de Cambrai par Messieurs Certeux, Président, Dufay et de Kéguelin de Rosières, juges, en présence de Monsieur Dorlhac, Procureur de la République et assisté de G. Ledieu. En conséquence le Président de la République

Française demande et ordonne à tous huissiers sur ce requis de mettre les présentes à exécution, au Procureurs généraux et aux Procureurs de la République près les tribunaux de 1<sup>ère</sup> instance d'y tenir la main. A tous Commandants et officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis. En foi de quoi, la minute des Présentes a été signée par Monsieur le Président et Commis greffier. Pour expédition conforme: le commis greffier Signé: G.Ledieu. L'acte de décès ci-dessus a été transcrit le huit juillet mil neuf cent vingt, dix heures du matin par Nous Charles Jounieau, Adjoint au maire de la Ville du Cateau, Officier de l'Etat Civil. Suit la signature de l'adjoint.

### Localisation du lieu du décès



**Champillon,**  
Département de la  
Meuse,  
Arrondissement de  
Verdun,  
Canton de Fresnes  
en Woëvre.

### Morts au même endroit

**Catillon** Lefranc Anatole; **Le Cateau:** Despreux Fernand, Queuniez Charles;  
**Etaient au même régiment**

**La Groise:** Moreau Louis, Poulet Désiré; **Catillon:** Lefranc Anatole; **Landrecies:** Morelle Alexandre; **Le Cateau:** Despreux Fernand, Fruit Jules, Monnier Louis, Pottier Georges, Queuniez Charles;

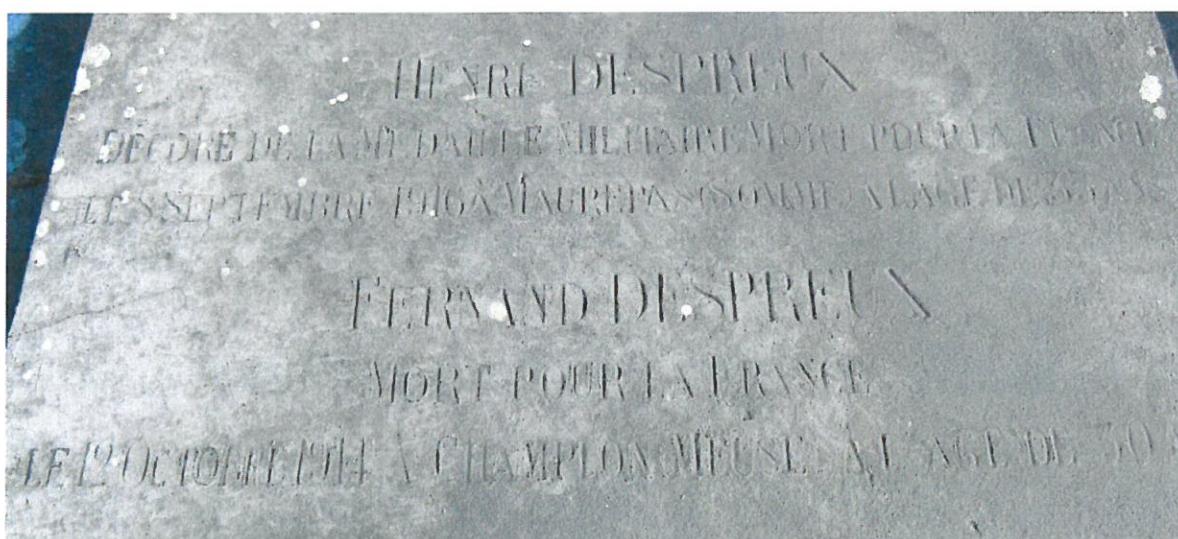
### Historique et combats du 364<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie en 1914

**En 1914** Casernement à Verdun, 144<sup>e</sup> brigade d'infanterie, 72<sup>e</sup> division d'infanterie (division mobile de Verdun), 4<sup>e</sup> Groupe de réserve; Constitution en 1914: 2 bataillons; À la 72<sup>e</sup> DI de sept.1914 à juil. 1915, puis à la 132<sup>e</sup> DI jusqu'en août 1916.

**1914** Pas de d'informations.

**1915** Woëvre: Marchéville (avril), Les Éparges (juil.), Moulainville (nov.)

**1916** Somme; Dissolution du régiment le 24 août 1916. Un bataillon passe au 303<sup>e</sup> RI, l'autre passe au 330<sup>e</sup> RI.



Inscription mortuaire sur le caveau familial de Fernand + 1914 et de Henri Despreux + 1918

**JMO du 364<sup>e</sup> RI**  
Cote 26 N 762/4 pages 41 & 42  
**Journée du 12 octobre 1914**

10h Voir l'ordre d'opérations n° 27.

Continuation de l'opération commencée hier. Le détachement du 1<sup>er</sup> Colosse Cordonnier a pour mission de s'emparer de Marchéville, Hauteur 233 - Champillon. Cette attaque est encadrée à droite par le détachement de Billy qui aidant la 407<sup>e</sup> Brigade dans son attaque sur les Eparges. Combes doit porter son effet principal dans la direction de Faulx pour favoriser le mouvement de la droite du détachement Cordonnier. à gauche la 72<sup>e</sup> Division a pour mission de maintenir l'ennemi en face de Maizeray.

10h 6 heures: l'artillerie de 75 ouvre le feu sur la crête des Eparges où se trouvent des mitrailleuses allemandes, tandis que la section de 120 de Bonzé tire sur la côte 233.

8 heures: Le front du bataillon Trichimie s'étend des tranchées établies pendant la nuit du 11 au 12 (900 mètres Sud de la gare de Fresnes) à l'issue de Fresnes.

11<sup>h</sup> 25: le bataillon Godeffroy se trouve à la côte 234 avec une compagnie

au pont sur le ruisseau (route de Fresnes à  
Étréaumont).

10<sup>h</sup>55 : le Bataillon Fourlinne se porte  
à l'attaque de Champlon en le débordant par  
l'ouest.

La Batterie de 75 de Étréaumont a pour  
mission de prendre d'enfilade les tranchées  
allemandes de la côte 233 et de battre tous  
les objectifs qui peuvent se présenter dans cette  
région.

La situation à ce fin de la journée  
est la suivante :

À gauche ; le détachement de Dilly  
a progressé et est arrivé à hauteur de la sortie  
sud de Champlon. à 19<sup>h</sup>30 Champlon  
a été brièvement éclaté par le 5<sup>e</sup> Bataillon  
du 364<sup>e</sup> (Fourlinne) qui a pris du matériel  
à l'ennemi (mitraillères, cartouches etc.)  
L'ennemi occupe encore 233, Marcheville  
la 72<sup>e</sup> Division Dirthoville et Rionville.

à 17<sup>h</sup>30, le commandant Fourlinne  
est légèrement blessé à la cuisse gauche  
par un éclat d'obus à Champlon à ce  
quitter à 19 heures Champlon après avoir  
organisé l'occupation de ce village et remis  
le commandement du B<sup>m</sup> au Capt<sup>n</sup> Fleury.

Au cours de l'attaque des tranchées  
allemandes le Sous Lieutenant Drurier de  
la 20<sup>e</sup> Compagnie a été tué par une balle  
à la tête. Le 1<sup>r</sup> Lieutenant Bertaux a été blessé

Les allemands évacuent précipitam-  
ment Champlon pris en vise par le feu

à la gauche du détachement de Dilly.

Les pertes pour les journaux des 11 et 12 ont été de  
41 morts; 296 blessés; 46 disparus

Farnon Rosa	.	1
Gulot Raymond	Sergent	1
Despreux Fernand	de classe	1
Rose Julien	"	1

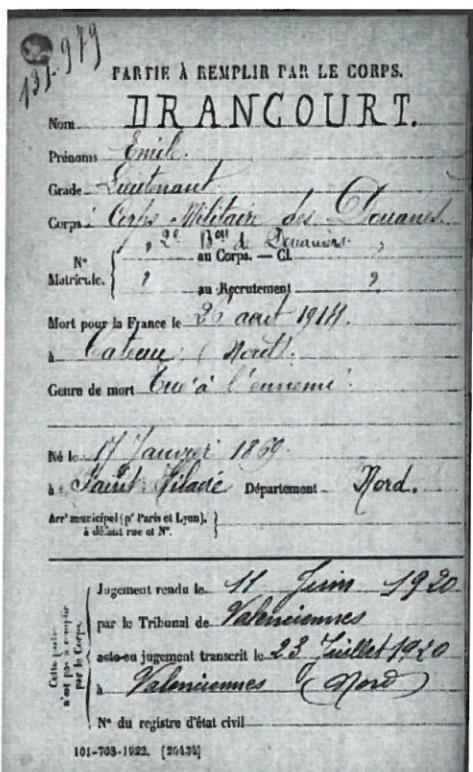
Bien que tué le même jour,  
Anatole Lefranc, de Catillon,  
n'est pas noté dans le relevé  
des victimes

**Sources:** Ministère de la Défense @ mémoire des hommes; Archives militaires du Nord; Historique des Régiments @chtimiste.com; Mairie de Le Cateau; Cartographie IGN Géoportail.



1914

## DRANCOURT Emile



**Né le** 17 janvier 1869 à 07 heures à Saint Hilaire les Cambrai.

**Profession** Lieutenant des Douanes.

**Domicilié à** Valenciennes

**Fils de** Drancourt Pierre Joseph, tisseur, 36 ans (O1878).

**Et de** Thelliez Marie Antoinette, tisseuse, 35 ans (O1879).

**Domiciliés à** Saint Hilaire, rue Neuve.

**Marié**, âgé de 32 ans, le 07 septembre 1901 à 11 heures, à Villers en Cauchies.

**Avec** Denoyelle Marie, institutrice, 28 ans.

**Née le** 01 novembre 1872 à Villers en Cauchies.

**Fille de** Denoyelle Jean-Baptiste, cultivateur, 55 ans, (O1846).

**Et de** Ramette Marie Catherine (+ à Villers en Cauchies le 16 avril 1899).

**Domiciliés à** Villers en Cauchies.

**Bureau de recrutement** de Cambrai (Nord)

**Matricule** 1090 **Classe** 1888

**Grade et corps** Lieutenant au Corps Militaire des Douanes, 2<sup>e</sup> Bataillon Douanier, qui cessera d'exister fin août 1914

**Mort pour la France** Tué à l'ennemi<sup>1</sup>, disparu le 26 août 1914, à l'âge de 45 ans, lors de la bataille de Le Cateau.

<sup>1</sup> Fait prisonnier à Vendegies sur Ecaillon, il est emmené par les allemands jusqu'au Cateau comme otage. Là, profitant de la confusion créée par le commencement de la

bataille du Cateau, le lieutenant Drancourt s'empare du fusil d'un soldat allemand et crie «*After me, boys, use your bayonets!*» Il tombe, rue de Fesmy, criblé de balles et est sauvagement achevé à la baïonnette par les soldats allemands. Après cet incident les Allemands brûlent un groupe de maison, faubourg de Landrecies à Le Cateau.

► Son collègue, préposé à la brigade de Rombies, Emile Basuyau, réussira à franchir les lignes ennemis et sera cité à l'ordre du 407<sup>e</sup> RI.

**Transcription** N° 111 à Valenciennes

**Sépulture** dans le Carré militaire au cimetière de Le Cateau puis transféré sous la stèle du carré militaire.

**Monument aux Morts** de Le Cateau

**Monument aux Morts** de Valenciennes, situé Boulevard Carpeaux

**Décoration**, fait Chevalier de la Légion d'honneur le 20 novembre 1920.

**Détail du service** Propre au service; Engagé volontaire pour cinq ans, à l'âge de 20 ans, le 6 mars 1889; Soldat au 43<sup>e</sup> R.I; Nommé caporal le 20 mars 1890; Passé, le 6 mars 1892 dans la réserve au 43<sup>e</sup> R.I stationné à Cambrai; Classé aux affectations spéciales (douanes) du 7 juillet 1892 au 24 janvier 1897; Classé non affecté brigadier de douanes à Madagascar du 25 janvier 1897 au 30 juin 1901; Nommé sous-lieutenant de douane à Longemer (Vosges) au bataillon d'Epinal le 1<sup>er</sup> juillet 1901; Nommé lieutenant le 1<sup>er</sup> février 1908 à Givet (Ardennes).

**Morphologie** cheveux noirs ; yeux gris; front découvert; nez petit; bouche moyenne; menton rond; visage plein; Taille 1m63; Degré d'instruction générale 3.

**Habitats successifs** à Lille en 1892; à Givet (Ardennes) en 1898; à Gérardmer (Vosges) en 1901.

#### N° 111 Acte de transcription de Décès de DRANCOURT Emile

Vu la grosse à nous remise le dix neuf juillet mil neuf cent vingt, nous avons intégralement transcrit le jugement suivant. Extrait des minutes du Tribunal civil de Valenciennes. Jugement. Le Tribunal, vu la requête présentée par M. le Procureur de la République, les renseignements fournis et les pièces produites à l'appui desquels il résulte la preuve que Drancourt Emile est disparu du fait de la guerre depuis plus de deux ans. Vu l'article 9 de la loi du 25 juin 1919, après en avoir délibéré conformément à la loi, déclare constant que: Drancourt Emile, né à Saint Hilaire les Cambrai le dix sept janvier mil huit cent soixante neuf. Fils de Pierre Joseph et de Marie Henriette Thelliez. Epoux de Denoyelle Marie, exerçant la profession de Lieutenant des Douanes, demeurant à Valenciennes, Lieutenant au 2<sup>e</sup> Bataillon de Douaniers, est décédé à Le Cateau le vingt six août mil neuf cent quatorze "Mort pour la France". Dit que le présent jugement tiendra lieu de l'acte de décès qui n'a pas été dressé; qu'en conséquence son dispositif sera transcrit sur les registres de l'Etat civil de la commune de Valenciennes pour l'année mil neuf cent